

Légère baisse des avortements au Portugal – mais un quart de récidives

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 1 avril 2011

Un rapport de la Direction générale de la Santé (DGS) portugaise [révèle](#) que le nombre d'avortements s'est stabilisée en 2010 avec un total de 19.436 interventions, dont 97 % sur simple demande de la femme, soit 18.911, 311 de moins qu'en 2009. Marginale amélioration dans un océan de massacres...

Cette légère diminution, la première depuis la légalisation de l'avortement en 2007, va de pair avec l'augmentation des avortements à répétition : 4.761 des femmes ayant eu une « IVG » en 2010, soit près de 25 % du total et 647 de cas de plus qu'en 2009, avaient déjà avorté précédemment. 340 d'entre elles ont avorté deux fois en 2010, 1.202 avaient déjà avorté en 2009. La moitié, 2.636 avoue avoir avorté en 2008 ou avant, aucune donnée ne permettant de savoir dans quelle mesure il s'est agi d'avortements clandestins antérieurs à juillet 2007, date d'entrée en vigueur de la loi d'avortement. Autrement dit, les statistiques sont ainsi recueillies qu'il est impossible d'en tirer une idée du nombre d'avortements clandestins antérieurs à la loi.

Il est facile, dès lors, à Lisa Vicente du service de Santé reproductive de la DGS d'assurer que « le problème des avortements à répétition n'a pas été une conséquence de la loi ». En fait, on n'en sait rien.

Sur les près de 20.000 femmes ayant récidivé, 251 en étaient à leur troisième "IVG" ; quatre femmes ont déjà avorté [plus de 10 fois](#).

Je ne sais pas si on peut parler d'une situation qui s'améliore. Il me semble plutôt pouvoir en déduire que le recours à l'avortement se banalise de plus en plus pour un nombre croissant de femmes.

Côté autorités publiques portugaises, on estime que c'est le recours à la contraception et aux consultations de planning familial qui font défaut et le médecin-obstétricien qui coordonne le Conseil national d'éthique pour les Sciences de la vie, Miguel Oliveira Silva, suggère que les femmes qui ne se présentent pas au rendez-vous de planning après leur avortement dans un hôpital public soient obligées de payer elles-mêmes la deuxième intervention. Comme si la contraception était une garantie anti-avortement ! « Nous ne devons pas payer avec nos impôts le deuxième avortement d'une personne qui, de manière irresponsable après le premier, manque cette consultation », a-t-il déclaré.

Pour Lisa Vicente, c'est un argument pour que l'Etat fournisse gratuitement des contraceptifs. Elle se console par ailleurs en [rappelant](#) que quelque 30 % des avortements dans des pays

aussi modernes que l'Ecosse ou la Suède sont aussi des récidives.

Mais alors, doit-on financer par fonds publics le comportement irresponsable de personnes qui choisissent d'avoir des rapports sexuels alors qu'elles ne sont pas disposées à en assumer les conséquences naturelles ?

La DGS a déjà répondu non, en plaidant pour un renforcement de l'éducation sexuelle à l'école et un meilleur accès à la contraception.

© [leblogdejeannesmits](#).